

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 7, no 39, lundi 26 novembre 2007

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Commonwealth : les chefs de gouvernement et la société civile échangent sur la diversité culturelle
- 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie – Les ministres de la Francophonie débattent sur la langue française, outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique
- Le Canada présidera la Conférence ministérielle de la Francophonie
- Conférence ministérielle de la Francophonie à Vientiane : une rampe de lancement pour le sommet de Québec

Publications récentes

- Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté, par Dick Stanley

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Offre, accès et participation culturels – Étude en préparation

Autres actualités d'intérêt

- Cycle de formation « montage de projets culturels européens »
- Appel à communications : « Colloque international sur les tendances et défis des politiques culturelles dans les pays occidentaux » – Date limite : 7 janvier 2008

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

C'est le 18 mars 2007, qu'est entrée en vigueur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première Conférence des Parties à cette Convention s'est déroulée du 18 au 20 juin 2007, à Paris (France), donnant ainsi le coup d'envoi à sa mise en œuvre.

Au moment d'écrire ces lignes, 75 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne

l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consultez notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)
- [Documents de travail – Première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Ottawa \(Canada\), 10 au 13 décembre 2007](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Commonwealth : les chefs de gouvernement et la société civile échangent sur la diversité culturelle

Les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Kampala (Ouganda), du 23 au 25 novembre 2007. Nous vous invitons à prendre connaissance du [communiqué de presse](#) (en anglais) émis au terme de cette rencontre.

Entre autres, dans leur communiqué, les chefs de gouvernement saluent les progrès accomplis au chapitre de la participation de la société civile dans les divers aspects des travaux du Commonwealth. Ils soulignent que plusieurs rencontres ministérielles prévoient maintenant des dispositions concernant le dialogue avec la société civile et souhaitent que cette participation soit élargie à d'autres domaines où cela s'avère possible. Également, les chefs de gouvernement précisent qu'ils reconnaissent le rôle de la société civile dans la réalisation des objectifs du Commonwealth, incluant la démocratie, la bonne gouvernance, le développement et le respect de la diversité culturelle.

En outre, le communiqué précise que les chefs de gouvernement ont pris note des résultats du Forum des peuples du Commonwealth (Commonwealth People's Forum) qui s'est tenu du 18 au 22 novembre 2007, également à Kampala (Ouganda).

Fait à noter, à l'occasion de ce Forum, les représentants de la société civile ont émis une déclaration sur la culture et la diversité. Dans la dernière clause de cette déclaration, ils invitent les États membres du Commonwealth à ratifier la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La déclaration invite également les États membres du Commonwealth à faire participer et à soutenir de manière significative la société civile dans la mise en place de cette convention aux niveaux national, régional et international, notamment dans le développement et la mise en place de politiques et stratégies culturelles.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette déclaration (en anglais) sur le site de la [Commonwealth Foundation](#).

Source :

- [Communiqué de la réunion 2007 des chefs de gouvernement du Commonwealth](#)
- [Commonwealth Foundation](#)

Haut de la page 

23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie – Les ministres de la Francophonie débattent sur la langue française, outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique

À l'occasion de la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), les ministres des 55 États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et des 13 pays observateurs se sont réunis à Vientiane, au Laos, les 20 et 21 novembre 2007 sous la présidence de M. Cristian Preda,

Représentant personnel du Président de la Roumanie.

Entre autres, précise l'OIF, les Ministres ont adopté le budget pour l'année 2008 ainsi que le nouveau barème des contributions statutaires des États et gouvernements membres de l'Organisation, basé sur les principes de solidarité et d'équité. « Renouvelant leur attachement à la mise en œuvre de la programmation, les États et gouvernements ont souhaité que s'accroisse son recentrage », indique l'OIF.

Le communiqué de l'OIF précise ensuite que, dans les débats sur le thème de la langue française, « outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique », les Ministres ont, dans une résolution, invité les États et gouvernements de la Francophonie à continuer à apporter leur concours et leur soutien financier aux projets en cours d'exécution et à venir pour la promotion de la langue française. « Après avoir rappelé que langue française, solidarité et respect de la diversité culturelle et linguistique sont les principes fondateurs de la Francophonie, les participants ont notamment insisté sur l'importance de rendre l'apprentissage du français suffisamment attractif pour toucher les jeunes des pays francophones. »

L'OIF précise en outre que l'ensemble des États ont rappelé leur attachement à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et ont accueilli avec satisfaction l'annonce de la ratification de ce texte par le Laos, qui devient ainsi le 39^e État de l'Organisation à l'avoir fait.

À la fin de la Conférence, rappelle le communiqué, M. Cristian Preda, Représentant personnel du Président de la Roumanie, a transmis la présidence de la Conférence ministérielle à l'Honorable Maxime Bernier, Ministre des Affaires étrangères du Canada puisque le XII^e Sommet de la Francophonie aura lieu du 17 au 19 octobre 2008 dans la ville de Québec, au Canada. Le Ministre Bernier, ainsi que M^{me} Gagnon-Tremblay, Ministre des relations internationales du Québec, qui est co-hôte du XII^e Sommet, ont souhaité dynamiser la formule en rendant les échanges plus directs et plus vivants entre les chefs d'État et de gouvernement.

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à consulter la [version intégrale](#) du communiqué de l'OIF.

Source :

- [Communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

Le Canada présidera la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le 21 novembre 2007, le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Maxime Bernier, a accepté d'assumer la présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie pour les deux prochaines années. À l'issue de sa participation à la Conférence qui s'est déroulée à Vientiane, au Laos, les 20 et 21 novembre, le ministre a souligné à ses homologues de la Francophonie les priorités du Canada au cours de ce mandat.

Citant le ministre Bernier, le communiqué de presse publié à cette occasion écrit : « Dans les prochains mois, le Canada se concentrera, à court terme, à préparer le prochain Sommet de la Francophonie. Nous voulons livrer un sommet près des préoccupations réelles de nos populations et axé sur des résultats concrets. »

À cet égard, M. Bernier a tenu à rappeler ce qui suit : « Notre objectif premier est de démontrer aux Canadiens, et à toute la grande famille francophone, que la Francophonie est avant tout un projet citoyen. Le choix des sujets qui y seront débattus sera capital. Nous allons finaliser les consultations avec nos partenaires de la Francophonie afin de circonscrire le cadre des discussions qui seront au cœur de cette rencontre à Québec en 2008 », a ajouté le ministre.

« La Francophonie est une organisation internationale qui a fait beaucoup pour promouvoir et renforcer la langue et la culture françaises partout dans le monde, a ensuite précisé le ministre Bernier. La langue et la culture françaises sont au cœur de l'identité canadienne depuis la fondation de notre pays, a-t-il enchaîné. Notre gouvernement appuie donc sans réserve les efforts déployés pour favoriser le

développement des communautés francophones au Canada. La Francophonie permet au Canada de tisser des liens fondamentaux avec les autres pays francophones dans le monde », a ajouté M. Bernier.

Finalement, conclut le communiqué : « En 2008, les yeux du monde entier se tourneront vers le Canada. Le premier ministre Harper aura le plaisir d'accueillir le prochain sommet à Québec, du 17 au 19 octobre, en partenariat avec son collègue, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Ce sommet rehaussera les fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, qui a marqué en fait la naissance du Canada. »

« Alors on se donne rendez-vous en 2008! », a conclu le ministre Bernier.

Source :

- [Communiqué de presse - Affaires étrangères et Commerce international Canada](#)

Haut de la page 

Conférence ministérielle de la Francophonie à Vientiane : une rampe de lancement pour le sommet de Québec

À la conclusion des travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui se déroulait à Vientiane au Laos les 20 et 21 novembre 2007, la ministre québécoise des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, et le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Maxime Bernier, ont énoncé les paramètres qui encadreront le déroulement des travaux du Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Québec (Canada) du 17 au 19 octobre 2008.

M^{me} Gagnon-Tremblay a déclaré : « En tant que gouvernement hôte, le Québec se réjouit d'accueillir à nouveau la famille francophone, 21 ans après le Sommet de Québec de 1987. Nous voulons que ce Sommet constitue un véritable jalon et permette d'insuffler un vent nouveau au sein de la Francophonie internationale. »

Le communiqué de presse émis à cette occasion précise, qu'à la différence des sommets précédents qui se concentraient sur un thème unique dans la foulée d'une tradition instaurée à Moncton en 1999, le Sommet de Québec se déroulera notamment autour d'une série d'enjeux figurant au cœur des préoccupations de la Francophonie, soit la gouvernance et la démocratie, la langue française ainsi que l'environnement.

« Nous souhaitons moderniser la formule traditionnelle des sommets de la Francophonie, dynamiser les échanges, favoriser une libre discussion autour d'enjeux qui mobilisent non seulement les chefs d'État et de gouvernement, mais qui suscitent à leur tour l'intérêt des citoyens, parce que nous croyons que la Francophonie d'aujourd'hui doit être une affaire citoyenne », a par ailleurs déclaré la ministre à l'issue de la conférence ministérielle.

La Déclaration finale qui sera entérinée à la fin des travaux du Sommet se voudra concise, avec des engagements concrets et sera à la hauteur des responsabilités des chefs d'État et de gouvernement, rappelle le communiqué.

Quant à la conférence ministérielle qui précédera la tenue du Sommet, elle permettra aux opérateurs de mieux se faire connaître. « Ces opérateurs, a ajouté la ministre, posent des gestes et des actions quotidiennement qui méritent d'être mieux connus des populations locales. » Le communiqué indique que c'est en ce sens que certaines séances pourraient être télédiffusées.

Enfin, précise le communiqué du ministère des Relations internationales du Québec : « La Francophonie constitue la principale tribune multilatérale internationale où le Québec peut faire entendre sa voix. Elle lui permet de nouer des relations diplomatiques avec des chefs d'État et de gouvernement de plus de 60 pays. Elle lui offre également la possibilité d'exporter ses champs de compétence constitutionnelle et permet enfin à son expertise humaine de rayonner de par le monde, au sein des programmes de ses opérateurs. Tel que stipulé dans la Politique internationale du Québec publiée en 2006, le Québec entend plus que jamais utiliser tous les leviers à sa disposition pour agir sur la scène internationale car nombre de défis auxquels sont confrontés les États ne peuvent plus être relevés isolément. Ils commandent une

action concertée, des coopérations soutenues et des négociations multiples. »

Source :

- [Communiqué de presse du ministère des Relations internationales du Québec](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté, par Dick Stanley

Le Conseil de l'Europe annonce la publication de « Recondita armonia - Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté » (Note politique n°10) (2007), de l'auteur Dick Staley. Les Éditions du Conseil de l'Europe précisent que ce livre explore les effets de la culture sur la société et explique comment la participation à la vie culturelle contribue à construire la citoyenneté des sociétés démocratiques modernes.

Cette publication (disponible en français et en anglais) peut être commandée auprès des [Éditions du Conseil de l'Europe](#).

Source :

- [Site Internet du Conseil de l'Europe](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Offre, accès et participation culturels – Étude en préparation

Dans une annonce parue sur son site Internet, le Conseil de l'Europe rappelle qu'en défendant les droits culturels au moyen de politiques, de programmes et de mesures concrètes, il protège la diversité culturelle, « qui est l'un des éléments essentiels de la cohésion sociale ». En outre, ajoute le Conseil, « l'un des principaux aspects de la gouvernance culturelle est la participation et l'accès. »

Partant de cette réflexion, le Conseil de l'Europe a choisi de préparer une étude à l'intention des gouvernements qui comportera des exemples de politiques, des lignes directrices, des indicateurs et de bonnes pratiques dans les domaines de l'offre culturelle, de la participation à la culture et de l'accès à la culture. On trouvera notamment dans cette étude :

- une définition des principaux termes ;
- un aperçu des droits culturels dans les politiques appliquées à différents niveaux (international, national, local), ainsi que dans les textes législatifs ;
- une présentation de thèmes spécifiques englobant des sujets d'actualité et la question des groupes vulnérables ;
- une série d'études de cas donnant des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans différents pays européens ;
- une batterie d'indicateurs de la participation à la vie culturelle pour les autorités nationales, régionales et locales, ainsi que des propositions de mécanismes de suivi ;
- un aperçu des tendances en Europe dans le domaine de l'offre culturelle et de la participation et de l'accès à la culture ;
- des idées et des recommandations concernant les activités, le suivi et la conception de politiques participatives.

L'étude est en cours d'élaboration et elle sera publiée en 2008 sous la forme d'un guide, ajoute enfin le Conseil.

Source :

Autres actualités d'intérêt

Cycle de formation « montage de projets culturels européens »

À Paris (France), du 17 au 20 décembre 2007, Relais Culture Europe (RCE) offrira un cycle de formation intitulé « montage de projets culturels européens ». L'organisme rappelle que l'Union européenne offre, outre le programme Culture, un large ensemble de dispositifs susceptibles de soutenir des projets culturels. Selon RCE, « développer un projet culturel européen nécessite une bonne connaissance de ces dispositifs, mais plus encore, une compréhension des objectifs communautaires et de l'environnement culturel européen, comme la mise en œuvre de nouvelles pratiques et méthodes ».

À partir de ce constat, afin de répondre aux besoins des professionnels, le Relais Culture Europe propose le présent cycle de formation.

Les objectifs de la formation :

- Se former permet d'acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires dans ce cadre, et, au-delà du projet, d'intégrer durablement une dimension européenne dans ses pratiques professionnelles.

Le cycle de formation :

- Les formations du RCE proposent d'acquérir une méthode pour le développement de projets culturels européens. Cette méthode conduit à inscrire son projet dans un cycle, qui, de la veille à l'évaluation, s'articule autour de quatre étapes complémentaires : positionner, construire, écrire et gérer. Ces quatre étapes sont la base du cycle de formation et des stages proposés.

Le cycle de formation est composé de 2 modules :

- Module 1 : Initiation au contexte communautaire (17-18 décembre)
- Module 2 : Montage de projets culturels européens (19-20 décembre)

RCE précise, qu'en fonction de leurs acquis et de leurs besoins, les personnes intéressées peuvent suivre le cycle complet ou choisir certains modules séparément.

De plus amples informations sur ce cycle de formation sont disponibles [en ligne](#).

Personne contact :

Martha Gutiérrez
Téléphone : 01 53 40 95 14
Courriel : martha.gutierrez@relais-culture-europe.org

Source :

- [Site Internet de Relais Culture Europe](#)

Appel à communications : « Colloque international sur les tendances et défis des politiques culturelles dans les pays occidentaux » – Date limite : 7 janvier 2008

La Chaire Fernand-Dumont sur la culture de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec organisent, dans le cadre du 76^e Congrès de l'ACFAS, un colloque international sur les politiques culturelles nationales : tendances, enjeux et défis. Cet événement se déroulera à la ville de Québec (Canada), les 7 et 8 mai 2008 (à confirmer par l'ACFAS).

Les organisateurs précisent que ce colloque a pour objectifs d'explorer la diversité des relations politique/culture et les enjeux et défis en matière de politique culturelle se présentant au sein des sociétés occidentales. Plus précisément, il se propose de réfléchir sur les fondements et l'avenir des politiques culturelles dans différents pays, ceci dans un double objectif :

- cerner les facteurs d'influence, les enjeux, les cadres d'intervention des États et, surtout, les perspectives d'avenir des politiques culturelles nationales ;
- débattre des différents modèles de politiques culturelles au sein de sociétés relativement comparables et des voies de réforme en cours ou envisageables en ce domaine.

D'une durée d'une journée et demie, cet événement permettra de faire état de constats et de partager des réflexions et des connaissances sur l'actualisation, la modernisation, voire le renouvellement des politiques culturelles. Conviant des chercheurs et praticiens de différents pays, il se veut aussi l'occasion d'interroger les fondements et les impacts des politiques culturelles, mais aussi leur bien-fondé. Il s'agira surtout d'une réflexion ayant des visées prospectives, c'est-à-dire dont l'objectif est de dégager des perspectives d'avenir.

En prévision de ce colloque, les organisateurs ont lancé un appel à communications, dont les précisions figurent sur le site Internet du [Centre Urbanisation, Culture et Société de l'INRS](#).

Il est important de prendre note que le texte de la proposition (en français ou en anglais) doit comporter un maximum de 500 mots (Times ou Times New Roman, 12 points). Les communications devront cependant se faire en français.

La date limite de réception des propositions de communication est le lundi 7 janvier 2008, à 17 heures.

Source :

- [Centre Urbanisation, Culture et Société de l'INRS](#)

Haut de la page 